



## rupture de bail avec délai de préavis réduit par le locataire

Par **valenza**, le **10/02/2011** à **14:18**

Bonjour,

Mon locataire vient de me donner congé. Celui-ci invoque le délai de préavis réduit pour licenciement.

Après avoir discuter avec lui, il s'avère qu'il a démissionné de son emploi pour un autre et au bout de sa période d'essai son nouvel employeur ne l'a pas gardé.

Il a reçu sa lettre de fin de période d'essai le 16 décembre 2010 en main propre et ne m'a signifié son départ seulement le 08 Février 2011.

Peut-il faire jouer le délai de préavis réduit à 1 mois après une démission et une période d'essai non concluante et ne devait-il pas m'avertir dans "la foulée" de son départ et non plus d'un mois et demi après ?

Je vous remercie par avance du temps accordé à ma demande.

Dans l'attente de vous lire,

Veuillez agréer, Maitre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme VALENZA